AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000
@7 Center - Immeuble l'@tos - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. 0 467 158 935
Fax. 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

ALÈS 30100
22, rue Maurice Bourdet
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

PERPIGNAN 66006
23, rue de la Sardane
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

ASSOCIATION CLAR-TES

324, chemin de Clarence BP5
30140 BAGARD

COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31.12.2017

AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000
@7 Center - Immeuble l'@tos - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél 0 467 158 935
Fax 0 467 158 951
axomeaudit@axomeassocies.fr

ALÈS 30100
22, rue Maurice Bourdet
axomeaudit@axomeassocies.fr

PERPIGNAN 66006
23, rue de la Sardane
BP 10640 - Cedex
axomeaudit@axomeassocies.fr

ASSOCIATION CLAR-TES

324, chemin de Clarence BP5

30140 BAGARD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE

AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000
@7 Center - Immeuble l'@ibs - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél . 0 467 158 935
Fax . 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

ALÈS 30100
22, rue Maurice Bourdet
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

PERPIGNAN 66006
23, rue de la Sardane
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

ASSOCIATION CLAR-TES
324 Chemin de Clarence BP 5
30140 BAGARD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

I. Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CLAR-TEC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Réserve pour limitation : Le paragraphe « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe expose les modalités de transfert du patrimoine des établissements de la Tessone en date du 15 novembre 2016 et l'incertitude existant quant à son caractère définitif.

Compte tenu de cette incertitude, nous ne sommes pas en mesure de valider la propriété des immobilisations transférées et donc leur enregistrement dans les comptes.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe concernant l'incertitude quant à la recouvrabilité des créances sur l'association APAMIGEST figurant dans le poste « autres créances » à l'actif au 31 décembre 2017.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les principes comptables suivis : rappelés dans l'annexe, nous avons pu apprécier leur caractère approprié ainsi que leur correcte application.

Les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes : l'exercice sous examen n'a pas donné lieu à des estimations comptables significatives.

La présentation d'ensemble des comptes : les informations figurant dans les états annuels contribuent de manière satisfaisante à la présentation d'une image fidèle de l'association au 31 décembre 2017.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Alès, Le 9 avril 2018

Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT

Fabien ZUCCONI
Commissaire aux Comptes Associé
Associé Responsable Technique

Frédéric CARROBE
Commissaire aux Comptes Associé
Associé Mandataire Social

BILAN - ACTIF

Association ASSOCIATION DE CLA

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ACTIF	Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 Brut	Amort. & Dépréc.	Net	01/01/2016 au 31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	15 800.00	8 160.00	7 640.00	10 800.00
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	39 090.84	39 090.84		1 349.14
Fonds commercial (1)	7 622.45		7 622.45	7 622.45
Autres immobilisations incorporelles	38 653.43	35 758.68	2 894.75	498.40
Avances et acomptes	6 112.26		6 112.26	8 160.00
Immobilisations Corporelles				
Terrains	240 709.10	79 100.73	161 608.37	161 680.51
Constructions	10 635 117.03	7 605 843.90	3 029 273.13	3 058 544.70
Installations techniques, matériels	1 939 861.54	1 642 017.05	297 844.49	239 186.14
Autres immobilisations corporelles	2 920 023.14	2 215 753.90	704 269.24	724 942.01
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours	230 195.32		230 195.32	171 928.81
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	60.00		60.00	6 309.17
Prêts	3 064.23		3 064.23	3 064.23
Autres immobilisations financières	5 086.94		5 086.94	4 709.94
TOTAL (I)	**16 081 396.28**	**11 625 725.10**	**4 455 671.18**	**4 398 795.50**
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros	7 310.16		7 310.16	10 818.55
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis	54 016.74	54 016.74		
Marchandises	7 880.29		7 880.29	7 519.62
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	718 831.71		718 831.71	321 249.20
Autres	2 699 863.35		2 699 863.35	2 611 399.06
Valeurs mobilières de placement	2 242 902.86		2 242 902.86	2 233 143.27
Disponibilités	2 236 863.16		2 236 863.16	2 333 549.66
Charges constatées d'avance (3)	5 367.86		5 367.86	4 021.59
TOTAL (III)	**7 973 036.13**	**54 016.74**	**7 919 019.39**	**7 521 700.95**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**24 054 432.41**	**11 679 741.84**	**12 374 690.57**	**11 920 496.45**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an

AXIOME AUDIT Tél. 04 67 15 89 35 - Fax 04 67 15 89 51 axiome audit

BILAN - PASSIF

Association ASSOCIATION DE CLA

Du 01/01/2017 au 31/12/2017



PASSIF

	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	4 964 044.71	4 891 135.54
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 182 530.54	3 084 192.06
Report à nouveau	-252 296.47	-291 619.91
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	193 120.58	262 179.11
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	371 347.60	227 659.80
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	26 548.04	26 548.04
Provisions réglementées	1 331 045.01	1 293 920.57
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	**9 816 340.01**	**9 494 015.21**
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	270 937.66	330 516.40
Provisions pour charges	254 341.76	230 303.76
TOTAL (III)	**525 279.42**	**560 820.16**
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	85 523.00	25 000.00
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)	**85 523.00**	**25 000.00**
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	29 329.77	50 043.34
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	322 814.49	246 023.99
Dettes fiscales et sociales	1 165 194.60	1 106 317.90
Redevables créditeurs	5 498.61	
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	129 888.26	67 535.33
Autres dettes	293 938.50	298 814.61
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	883.91	71 925.91
TOTAL (V)	**1 947 548.14**	**1 840 661.08**
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**12 374 690.57**	**11 920 496.45**

(1) Dont à plus d'un an — *14 078.00*
(1) Dont à moins d'un an — *1 947 548.14* — *1 826 583.08*
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques — *15 258.40*
(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT

Association ASSOCIATION DE CLA

Du 01/01/2017 au 31/12/2017



		Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			
Ventes de marchandises		209 275.97	212 492.75
Production vendue (biens et services)		1 401 859.27	1 275 297.83
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		78.88	269.00
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		177 265.98	148 855.48
Cotisations		345.00	445.00
Autres produits (hors cotisations)		10 468 503.63	10 403 226.56
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**(I)**	**12 257 328.73**	**12 040 586.62**
CHARGES D'EXPLOITATION (2)			
Achats de marchandises		185 881.12	194 260.46
Variation de stocks de marchandises		-360.67	-89.43
Achats de matières premières et de fournitures		79 398.74	79 216.78
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		230.90	-159.96
Achats d'autres d'approvisionnements		214 761.67	199 289.68
Variation de stocks d'approvisionnements		3 277.49	-3 161.96
Autres achats et charges externes *		2 032 180.79	1 903 279.91
Impôts, taxes et versements assimilés		555 940.90	622 778.61
Salaires et traitements		5 836 515.10	5 677 730.44
Charges sociales		2 463 713.81	2 374 748.18
Dotations aux amortissements, dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		573 467.55	599 695.42
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		12 306.10	110 964.62
Dotations aux provisions		103 611.00	31 628.00
Subventions accordées par l'association			
Autres charges		13 242.40	24 944.75
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**(II)**	**12 074 166.90**	**11 815 125.50**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I) - (II)**	**183 161.83**	**225 461.12**
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée	(III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré	(IV)	3 439.44	1 435.63
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		31 181.05	68 022.26
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(V)**	**31 181.05**	**68 022.26**
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées		1 198.09	2 913.75
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(VI)**	**1 198.09**	**2 913.75**
RÉSULTAT FINANCIER	**(V) - (VI)**	**29 982.96**	**65 108.51**

COMPTE DE RÉSULTAT

Association ASSOCIATION DE CLA

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	10 180.89	12 164.22
Sur opérations en capital	186 150.00	127 438.71
Reprises sur provisions et transferts de charges	58 845.06	18 668.58
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	**255 175.95**	**158 271.51**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 349.10	466.76
Sur opérations en capital	155 962.18	109 571.28
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	53 926.44	50 188.36
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	**211 237.72**	**160 226.40**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	**43 938.23**	**-1 954.89**
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	**253 643.58**	**287 179.11**
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	**-60 523.00**	**25 000.00**
TOTAL DES PRODUITS	**12 543 685.73**	**12 266 880.39**
TOTAL DES CHARGES	**12 350 565.15**	**12 004 701.28**
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	**193 120.58**	**262 179.11**
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	**193 120.58**	**262 179.11**
** Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier*	*6 111.72*	*6 111.72*
Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	*10 180.89*	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	*18.75*	
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	*43 938.23*	*-1 954.89*

AXIOME AUDIT Tél. 04 67 15 89 35 - Fax 04 67 15 89 51 axiome audit

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 12 374 690.57 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 193 120.58 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

AXIOME AUDIT
Tél. 04 67 15 89 35 Fax 04 67 15 89 51
axiome audit

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2017 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Il est fait application du règlement n° 99-01 du CRC (Comité de Réglementation Comptable) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Il est par ailleurs fait application des dispositions particulières résultant :

- De l'avis de conformité du CNC du 17 avril 1986 relatif au plan comptable des établissements sanitaires et sociaux publics et privés à but non lucratif
- De l'instruction 87-67 du 16 mars 1987 relative à l'adaptation de l'instruction comptable applicable aux établissements publics hospitaliers (M21) aux établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par des organismes privés à but non lucratif.
- De l'arrêté du 14 novembre 2003 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L 312-1 du code d'action sociale et des familles.
- Avis CNC du 4/05/07 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés, relevant de l'article R314-1 du CASF
- Instruction DGAS du 17/08/07
- Arrêté du 12/12/07 relatif au plan comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux privés relevant de l'article R314-1 du CASF.

Traitement spécifiques gestion conventionnée :

Résultats de la gestion conventionnée : Les résultats et les reports à nouveau de la gestion conventionnée, figurent temporairement dans les fonds propres dans l'attente de l'affectation définitive par les organismes financeurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions 20 ans
- Agencement et aménagement des constructions 8 ans
- Installations techniques 10 ans
- Matériels et outillages 5 ans

Concernant Clarence, l'association a adopté, à compter du 1 er janvier 2005, les nouvelles règles comptables françaises sur la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs (règlement n 2005-09, 2004-06 et 2002-10 du comité de la Réglementation Comptable). Conformément aux dispositions de l'avis 2005-D du comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité, l'association a opté pour la méthode de la réallocation des valeurs nettes comptables, dites méthode simplifiée, au titre de la 1ère application de ces nouvelles règles.

Ce changement de méthode n'a donc eu aucune incidence sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice.

Les méthodes utilisées pour procéder à l'identification des composants sont les suivants:

- Acquisitions de l'exercice: décomposition par corps de métier sur la base des factures
- Immeuble antérieurs: utilisation de l'étude publiée par le CSTB.

Les taux de décomposition et les durées d'amortissement se présentent ainsi:

Composants	Taux de décomposition	Durée d'amortissement retenue
Gros oeuvre	60%	50
Façade / Etanchéité	20%	20
Installations Générales et Techniques	10%	15
Agencements	10%	10
Total	100%	

Les autres éléments d'actifs comptabilisés au bilan respectent les nouvelles définitions.



Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

AXIOME AUDIT
axiome audit
Tél 04 67 15 89 35 - Fax 04 67 15 89 51

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Gestion du complexe pour adultes handicapés de la Tessone :

Le complexe pour adultes handicapés de La Tessone a été transféré à titre définitif à l'Association de Clarence par arrêtés n° 2016-336 de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées en date du 29 mars 2016 et n° 2016-DAP-2 de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Gard en date du 25 mars 2016, à la suite de la fermeture définitive dudit complexe en octobre 2015 et à leur transfert, à titre transitoire, à la même Association de Clarence, afin de garantir la continuité de la prise en charge des personnes handicapées.

Il convient de préciser que les autorisations de gestion dudit complexe avaient été préalablement retirées en octobre 2014 au précédent gestionnaire, l'association APAMIGEST, à la suite de graves irrégularités, mises en évidence par une enquête administrative conjointe menée en 2013 et 2014 et confirmées par un rapport d'expertise financière réalisé en mars 2015.

Parallèlement, les établissements concernés avaient été placés, à compter du 8 octobre 2014, sous l'administration provisoire de Maître Olivier Fabre pour une période de 6 mois, renouvelée une fois, soit jusqu'au 8 octobre 2015. A la suite de la fermeture intervenue en octobre 2015 et dans le but d'éviter toute rupture de prise en charge des personnes handicapées, l'Association de Clarence avait été désignée comme gestionnaire, à titre transitoire, des structures sociales gérées antérieurement dans le GARD, par l'APAMIGEST.

A la suite de cela, une étude a été réalisée dans le but de valoriser, conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), les reversements des sommes affectées aux établissements de LA TESSONE et apportées par l'Etat, l'A.R.S. et le Département du Gard.

Sur la base de ce rapport et dans le cadre du transfert des autorisations de gestion de l'APAMIGEST vers l'association CLARENCE, deux arrêtés ont été pris par l'ARS et le CG notifiant :

- le 25 mars 2016 le transfert définitif de la gestion à l'association de Clarence,
- le 23 novembre 2016, le transfert du patrimoine de la Tessone à Clarence.

Ainsi au 15 novembre 2016, conformément au CASF, les financeurs ont ordonné au profit de Clarence, en tant qu'organisme gestionnaire des établissements la Tessone, la dévolution des actifs nets immobilisés évalués à partir des grands livres des structures concernées et de leurs situations comptables au 31/03/2016.

Cependant, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Si le transfert de la gestion n'a pas donné lieu à un appel, en revanche, l'APAMIGEST a fait appel le 15 décembre 2016 de l'arrêté au titre des transferts de patrimoines.

Par une décision du tribunal administratif du 10 janvier 2017, ce dernier conteste l'arrêté pris par les financeurs.

Clarence s'est pourvu en cassation suite au rejet de l'arrêté des financeurs du tribunal administratif.

Ainsi, au 31.12.2017, les postes d'immobilisations corporelles incluant les bâtiments et agencements propres des établissements de la Tessone ont été repris à l'actif du bilan de l'association de Clarence mais font l'objet d'une réserve quant à la détention et le contrôle des droits attachés à ces actifs.

Comptes de liaisons « siège APAMIGEST » :

A la clôture de l'exercice 2017, les comptes relatifs à l'association APAMIGEST font apparaître une créance globale de 2 557 224 € afférents notamment aux virements de trésorerie effectués envers l'APAMIGEST à partir des pôles suivants :

- Pole vie sociale : 1 140 625 €,
- Pole ESAT : 1 267 200 €.

Une incertitude existe quant à la recouvrabilité de ces créances figurant dans les comptes de l'association CLAR-TES compte tenu de la situation de trésorerie fortement dégradée de l'association APAMIGEST.

Ces créances ne font l'objet d'aucune dépréciation dans les comptes au 31 décembre 2017.



IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Désignation	VALEUR NETTE	Taux d'amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
- Frais de prospection		
- Frais de publicité		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses	7 640	
TOTAL DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	7 640	

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES

Désignation	*VALEUR NETTE*
Avances et acomptes versés sur Immobilisations incorporelles	6 112
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES	6 112

AXIOME AUDIT
axiome audit
Tél. 04 67 15 89 35 - Fax 04 67 15 89 51

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Immobilisations et amortissements LA TESSONE :

Libellé	valeur B N-1	entrées	sorties	VB N	Amort N-1	sorties	dotations	VN N
Concessions et droits similaires	39 091			39 091	37 742		1 349	0
Fonds commercial	7 622			7 622				7 622
Total immo incorp	46 713			46 713	37 742		1 349	7622
Terrains nus	32 589			32 589				32 589
agencements et aménagements	79 173			79 173	79 029		72	72
constructions	4 642 965	52 474		4 695 439	3 633 012		117 126	945 301
IT MOI	1 314 843	101 239		1 416 082	1 166 639		40 035	209 408
Autres immobilisations corporelles	1 837 891	20 147	-1430	1 856 609	1 552 996	1 430	73 784	231 258
Immobilisations en cours	171 929	58 267		230 195				230 195
Total immo corp	8 079 390	232 127	-1430	8 310 087	6 431 676	1 430	231 017	1 648 823
TOTAL	8126103	232 127	-1430	8 356 800	6 469 418	1 430	232 366	1 656 445

Les immobilisations financières de la Tessone s'élèvent à 7 405,28 €, lesquelles se décomposent comme suit :

- 3 064,23 € de parts Crédit Mutuel chez ESAT SOCIAL LA TESSONE
- 430 € de dépôts et cautionnements chez FOYER LA TESSONE
- 3 911,94 € de dépôts et cautionnements chez SAVS LA TESSONE

Immobilisations et amortissements CLARENCE :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. incorporelles	**50 860**	**3 593**		**54 453**
logiciel		*3 593*		
Immo. corporelles	**7 359 877**	**549 653**	**253 709**	**7 655 821**
Installations Générales		*235 914*		
Matériel et Outillage		*17 748*		
Matériel de transport		*258 016*	*253 709*	
Matériel de bureau		*9 899*		
Mobilier		*28 076*		
Immo. en cours	**8 160**	**6 112**	**8 160**	**6 112**
Etude ADAP			*8 160*	
Logiciel compta		*6 112*		
Immo. financières	**6 977**	**1 312**	**7 484**	**805**
Titre BFCC		*72*	*6 321*	
Dépôt et cautionnement		*1 240*	*1 163*	
Total	**7 425 874**	**560 670**	**269 353**	**7 717 191**
Amortissements et prov	**A l'ouverture**	**Augmentation**	**Diminution**	**A la clôture**
Immo. incorporelles	**39 562**	**4 356**		**43 918**
Frais évaluation		*3 160*		
Logiciel		*1 197*		
Immo. corporelles	**4 651 308**	**332 169**	**102 025**	**4 881 452**
Batiment		*83 780*		
Installations Générales		*116 753*		
Matériel et Outillage		*20 246*		
Matériel de transport		*87 555*	*102 025*	
Matériel de bureau		*12 898*		
Mobilier		*10 937*		
Titres équivalence				
Autres Immo. Finan.				
Total	**4 690 870**	**336 525**	**102 025**	**4 925 370**



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

TABLEAU DES PROVISIONS

LA TESSONE :

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Prov. réglementées	1 293 921		16 802	1 277 119
Prov. p. risq. et charg.	369 503	58 243	117 822	309 924
Prov. p. dépréciation	3 550		3 550	0
Total	**1 666 974**	**58 243**	**138 174**	**1 587 043**

CLARENCE:

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Prov. réglementées				
Prov. p. risq. et charg.	191 317	45 368	21 330	215 355
Prov. p. dépréciation				
Total	**191 317**	**45 368**	**21 330**	**215 355**

L'association de Clarence provisionne les indemnités de départ à la retraite :

A compter de l'exercice 1998, l'Association a décidé de provisionner partiellement les Indemnités de Départ à la Retraite dues au personnel présent dans l'établissement à la date de clôture de l'exercice conformément aux dispositions de la Convention Collective.

Montant comptabilisé au compte de Provision : **215 355**

Provision 1998 à 2009	604 066,40
Reprise de 1998 à 2009	-434 881,40
Reprise sur 2010	-8 534,00
Reprise sur 2011	-5 785,00
Provision 2012	52 331,00
Reprise sur 2012	-38 655,00
Provision 2013	43 511,00
Reprise sur 2013	-27 100,00
Provision 2014	65 111,00
Provision 2015	48 275,00
Reprise sur 2015	-86 192,00
Provision 2016	19 402,00
Reprise sur 2016	-40 232,00
Provision 2017	45 368,00
Reprise sur 2017	-21 330,00



A la demande du Conseil Général, le calcul de la provision pour I.D.R. a été effectué, à compter de l'exercice clos au 31/12/07, sur les 5 années à venir au lieu de l'être sur les 10 années à venir comme pour les exercices précédents.

ETAT DES STOCKS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	7 519.62	7 880.29	7 519.62	7 880.29
Matières premières	3 814.50	3 583.60	3 814.50	3 583.60
Autres approvisionnements	7 004.05	3 726.56	7 004.05	3 726.56
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits	54 016.74			54 016.74
TOTAL	**72 354.91**	**15 190.16**	**18 338.17**	**69 207.19**

AXIOME AUDIT Tél. 04 67 15 89 35 - Fax 04 67 15 89 51 axiome audit

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)		3 064		3 064
	Autres immobilisations financières		5 087		5 087
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		719 138	719 138	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér				
	Personnel et comptes rattachés		425	425	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée	4 727	4 727	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés	84 691	84 691	
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		2 620 588	2 620 588	
	Charges constatées d'avance		5 368	5 368	
	TOTAUX		3 443 089	3 434 938	8 151
Renvois (1) (2)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés			
		- Prêts accordés en cours d'exercice	3 064		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				

AXIOME AUDIT Tél. 04 67 15 89 35 - Fax 04 67 15 89 51 axiome audit

COMPTES DE REGULARISATIONS - ACTIF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan:

• LA TESSONE :	Facture à établir MOLOSTOFF :	66.55 Euros
	Facture à établir journaux :	33.70 euros
	Facture à établir Magasin AVEZE:	144 euros
	Facture à établir FOYER:	245.95 euros
	Facture à établir ESAT SOCIAL :	392.69 euros

. CLARENCE : inclus dans les postes du bilan:

Disponibilités :	46 889 euros

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

• LA TESSONE :	Produits constatés d'avance:	883.91 Euros



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice	Variations
Fonds associatifs sans droit de reprise	4 891 135.54	4 964 044.71	72 909
Écart de réévaluations sans droit de reprise			
Fonds associatifs avec droit de reprise	227 659.80	371 347.60	143 688
Écart de réévaluations avec droit de reprise			
Réserves	3 084 192.06	3 182 530.54	98 338
Report à nouveau	-291 619.91	-252 296.47	39 323
Résultat comptable de l'exercice	262 179.11	193 120.58	-69 059
Subventions d'investissement non renouvelables	26 548.04	26 548.04	
Provisions réglementées	1 293 920.57	1 331 045.01	37 125
Droits des propriétaires (Commodat)			
TOTAUX	**9 494 015.21**	**9 816 340.01**	**322 326**

AXIOME AUDIT Tél 04 67 15 89 35 - Fax 04 67 15 89 51 axiome audit

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Libellé	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds dédiés	25 000	60 523		85 523
TOTAUX	**25 000**	**60 523**		**85 523**

Les fonds dédiés représentent 85 523 € contre 25 000 € en N-1, soit des engagements à réaliser sur ressources affectées de 60 523 €. Ils concernent uniquement l'établissement du FOYER et se décomposent comme suit :

- Fonds dédiés sur les frais financiers liés aux travaux (25 523 €) : L'incidence des frais financiers liés à l'opération de restructuration/reconstruction est intégré pour ¼ au BP 2017.

- Fonds dédiés sur les frais liés au transfert d'autorisation (dotation de 35 000 €) : il s'agit d'un fond dédié constitué suite à l'attribution de financement par le département. Sur la période la dotation 2017, prévoit un financement exceptionnel complémentaire de 35 000 €. Ils viennent s'ajouter au 25 000 € de 2016 non consommés.

Ces dotations figurent dans le rapport budgétaire 2017 du FOYER.

AXIOME AUDIT Tél. 04 67 15 89 35 - Fax 04 67 15 89 51
axiome audit

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	29 330	29 330		
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		322 814	322 814		
Personnel & comptes rattachés		438 444	438 444		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		604 468	604 468		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	6 136	6 136		
	Taxe sur la valeur ajoutée	42 258	42 258		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	73 889	73 889		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés		129 888	129 888		
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		299 437	299 437		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		884	884		
TOTAUX		**1 947 548**	**1 947 548**		
Renvois (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Montant divers emprunts, dettes/associés				

AXIOME AUDIT Tél. 04 67 15 89 35 - Fax 04 67 15 89 51
axiome audit

ETAT DES COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 742
Dettes fiscales et sociales	669 174
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	10 024
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**741 940**



AUTRES INFORMATIONS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

ARRETE PRIX DE JOURNEE

En application de l'article 4 du décret n 2006-642 du 31 mai 2006.
A compter de l'exercice 2011, il est mentionné sur l'arrêté du prix de journée, un prix moyen et un prix applicable.

Ce dernier est calculé en prégnant en compte, les produits facturés sur la base de l'exercice précèdent entre le 1er janvier de la date d'effet de l'arrêté. Pour l'exercice 2017 la date d'effet est le 1er juin.
Ce prix de journée applicable sert pour la facturation des départements extérieurs et la PJJ.

DETAILS DES RESULTATS

	Résultat 2017
Clarence	193 120.58
La Tessone:	
- Atelier	126 069.97
- Esat Social	-13 377.12
- FOJ	- 5090.5
- FOYER	29 721.13
- SAVA	1 545.8
- SAVS	-5 930.68
Total	193 120.58

AXIOME AUDIT
axiome audit
Tél. 04 67 15 89 35 - Fax 04 67 15 89 51

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Clarence :

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants salariés et avantages en nature:

Total : 198 956 euros brut dont 8 630 euros en avantages en nature.

La TESSONE :

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants salariés et avantages en nature:

Total : 176 101.83 euros brut dont 1 599 euros en avantages en nature

EFFECTIFS

Effectif Clarence au 31/12/2017: 93.80

Effectif LA TESSONE au 31/12/2017 : 82

